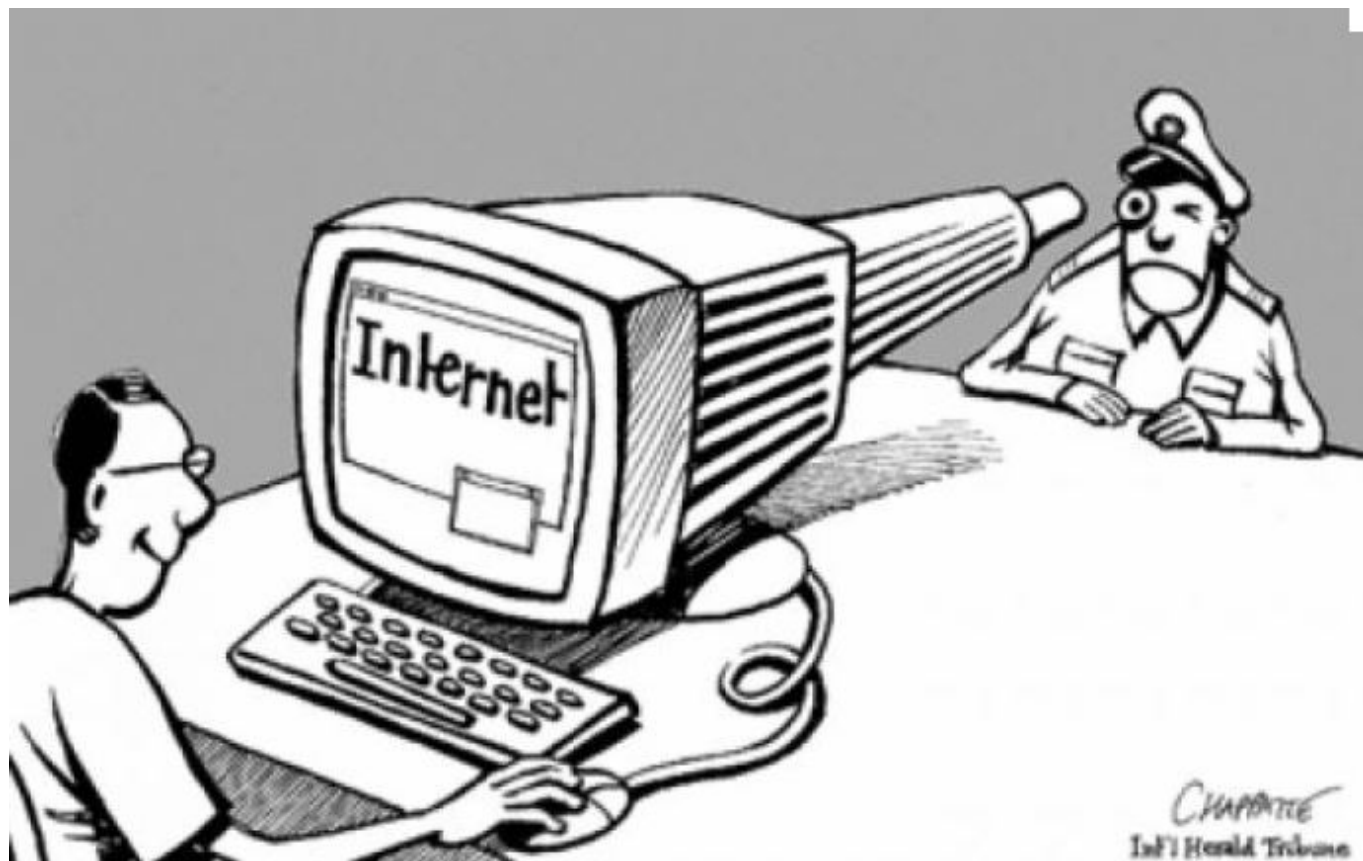


Censure internet : je vais déposer plainte contre Facebook



Soutenant et diffusant assidument vos articles et points de vue, je dois vous faire part de la censure abusive et injustifiée dont je suis aujourd'hui victime...

J'étais inscrite sur Facebook depuis le printemps 2012 sous le nom de Lucille Fabienne Gaudey.

Ce Mardi 29 septembre 2015 à 19 h 57, Facebook bloque mon compte sans motif, en m'envoyant un simple mail basique me disant : « Vous n'êtes plus autorisé à accéder à certaines des fonctionnalités du site. » accompagné d'un lien intitulé « Accéder à la boîte de réception d'assistance », où on me demande d'identifier des dizaines de mes 1640 amis sur des photos extraites de leurs profils qui m'étaient présentés et j'en ai été incapable ne connaissant pas toutes les photos de profil affichées par mes amis durant plus de 3 ans... C'est une

étape non seulement à caractère délatatoire mais quasi impossible à satisfaire...

Il y a toutefois en dessous un lien intitulé « J'ai des problèmes avec cette étape » qui quand je clique dessus, me renvoie vers une autre page qui me demande de saisir un code de vérification envoyé par sms au numéro de téléphone renseigné sur mon profil lors de sa création, numéro de téléphone qui bien évidemment est caduque à ce jour et que je n'ai pas jugé utile de rectifier depuis, cette information n'étant de toute façon pas publique.

Il y a de nouveau ce même lien intitulé « J'ai des problèmes avec cette étape » qui me renvoie alors vers une autre page qui dit « Confirmez votre identité » avec tout un tas de liens et d'infos.

Cette page m'est de toute façon aujourd'hui inaccessible, car dès que je tente d'y accéder, elle bugge et me ramène systématiquement sur la page du code reçu par sms à renseigner...

J'ai tenté de contacter Facebook, en réponse à leur mail, mais c'est un « noreply » et par la page d'aide qui n'est qu'un signalement de mécontentement concernant une aide proposée et non un réel moyen de les contacter et qui ne sera donc pas forcément rapidement pris en compte...

De toute façon, comme expliqué ci-dessus, ils me bloquent à présent l'accès à toute page me permettant de les contacter.

J'ai toutefois eu « réponse » à mes premières réclamations avant « blocage » : « Nous ne pouvons pas aider tant que nous ne sommes pas en mesure de vérifier votre identité. »

Et également de la part du service « Titre application de la loi » dont j'avais trouvé l'adresse mail directe qui me répond (en anglais que je vous ai traduit), d'une part, qu'ils ne prennent pas en compte les réclamations faites par mail, mais seulement faites depuis le site Facebook auquel ils me refusent l'accès, mais en plus : « Informations pour Avocats(Avoués) et autres : Nous ne répondrons pas à votre demande(requête) si vous n'êtes pas membre d'une agence d'application de la loi ou un avocat(avoué) représentant un

tiers. Passez S'il vous plaît en revue le Centre d'Aide suivant page, ou que votre applicateur de la loi locale ou le contact représentatif légal nous contacte. »

Je refuse de toute façon de fournir un quelconque justificatif d'identité car aucune loi n'autorise un privé à ce genre de procédé.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Contr%C3%B4le_d%27identit%C3%A9_en_France

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1036>

Il faut savoir qu'en juillet dernier, Facebook a été condamné en Allemagne pour avoir refusé à une internaute d'utiliser un pseudo.

<http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/021234350486-facebook-condamne-pour-avoir-refuse-a-une-internaute-allemande-dutiliser-un-pseudonyme-1140724.php>

En France aussi cette pratique (sous-entendant contrôle d'identité) est interdite par la loi.

Un juge français confirme début 2015 que « chacun dispose de la liberté d'utiliser un pseudonyme » sur Facebook...

Utiliser un pseudo sur Facebook ne suffit pas à imposer son anonymat

<http://www.numerama.com/magazine/32735-utiliser-un-pseudo-sur-facebook-ne-suffit-pas-a-imposer-son-anonymat.html#5uZVfiUFBxpSCwrA.99>

Pour terminer, sur le site internet de la CNIL, <http://www.cnil.fr/vos-obligations/vos-obligations/>, on peut lire ceci :

L'information des personnes

Le responsable d'un fichier doit permettre aux personnes concernées par des informations qu'il détient d'exercer pleinement leurs droits. Pour cela, il doit leur communiquer : son identité, la finalité de son traitement, le caractère obligatoire ou facultatif des réponses, les destinataires des informations, l'existence de droits, les transmissions envisagées.

Le refus ou l'entrave au bon exercice des droits des personnes est puni de 1500 € par infraction constatée et 3 000 € en cas

de récidive.

art. 131-13 du code pénal

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=L
EGIARTI000006417259&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20
090602](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=L
EGIARTI000006417259&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20
090602)

Décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005

[http://www.cnil.fr/documentation/textes-fondateurs/textes-dapp
lication/titre-viii/chapitre/#c523](http://www.cnil.fr/documentation/textes-fondateurs/textes-dapp
lication/titre-viii/chapitre/#c523)

Ce qui sous-entendrait que le responsable de Facebook doit non seulement me justifier son identité, mais également des lois et motifs de sa demande AVANT de me demander de justifier la mienne...

Après contact avec le service plaintes internet de la CNIL, ils me conseillent d'écrire (aucun autre moyen semble-t-il) pour demander le rétablissement de l'accès à mon compte à :

Yvonne CUNNANE

Facebook Ireland Limited

Hanover Reach

5-7 HANOVER QUAY

DUBLIN 2 – IRELAND

Mais elle aurait droit à 2 mois de délai pour me donner une réponse...

Et je ne parle même pas du fait que la suspension de mon compte peut être apparentée à de la censure abusive et injustifiée...

Je les ai donc priés de me rendre accès à mon compte dans les plus brefs délais, faute de quoi, via la protection juridique de mon assurance, déjà saisie du dossier, je n'hésiterai pas à les attaquer en justice !

En parallèle, ma messagerie Yahoo, rattachée à mon compte Facebook, a été bloquée par Yahoo (tous mes envois de mails sont rejetés) au motif « Sorry, we were unable to deliver your message : Error code 475: Suspicious activity was detected on your account ».

J'ai trouvé le numéro de téléphone des bureaux Yahoo à Paris où il m'a été dit qu'ils étaient impuissants, la direction de Yahoo se trouvant elle aussi en Irlande...

Salutations,
Lucille Fabienne Gaudey